

## Conditions Générales de Vente

### ■ Désignation

**LIGMA-EH – Ecole Humanitude** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du social, du médico-social et du sanitaire. Son siège social est sis au 21 rue de la Justice 92410 Ville d'Avray. **LIGMA-EH** élaboré et dispense des formations individuelles, inter-établissements et intra-établissements, sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'**LIGMA-EH**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations inter-établissements** : les formations inscrites au catalogue de **LIGMA-EH** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **Formations intra-établissements** : les formations inscrites au catalogue **LIGMA-EH** pour le compte d'un client ou de deux clients au maximum.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences.

### ■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **LIGMA-EH** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxes.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la Formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **LIGMA-EH**.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **LIGMA-EH** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et

intérêts qui pourraient être dus à **LIGMA-EH**.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

### ■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à **LIGMA-EH** au moins 14 jours avant le démarrage de la formation, **LIGMA-EH** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment planifiée par LIGMA-EH ;
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

### ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **LIGMA-EH**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **LIGMA-EH** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **LIGMA-EH**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **LIGMA-EH** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient à 30 jours ouvrables ou plus avant le démarrage de la formation : pas de frais de dossier ;
- si l'annulation intervient entre 30 jours et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : un forfait de 100 euros nets de taxes de frais de dossier sera imputable au **client**, sauf en cas de report effectif dans les 6 mois.
- si l'annulation intervient à moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : un forfait de 200 euros nets de taxes de frais de dossier sera imputable au **client**.

### ■ Horaires et accueil

Pour les formations inter-établissements, sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de **LIGMA-EH** accueillent les **Stagiaires** de 08h00 à 17h00.

Pour les formations intra-établissements, les lieux, adresses et durées sont indiqués sur la convention de formation.

### ■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

L'émission d'un devis ou d'une convention ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis ou conventions dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et retournés à **LIGMA-EH** ont valeur contractuelle.

Pour les formations inter-établissements, une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **LIGMA-EH** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **LIGMA-EH** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### ■ Attestation

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation, établie en conformité avec les feuilles d'émarginements, est remise au **Stagiaire** en main propre en fin de formation.

### ■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **LIGMA-EH** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. **LIGMA-EH** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **LIGMA-EH**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **LIGMA-EH**.

### ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **LIGMA-EH** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'**LIGMA-EH**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations professionnelles.

### ■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### ■ Confidentialité et communication

**LIGMA-EH**, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **LIGMA-EH** au **Client**.

**LIGMA-EH** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations

transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**. Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **LIGMA-EH** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **LIGMA-EH** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **LIGMA-EH**.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **LIGMA-EH** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, **LIGMA-EH** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

### ■ Protection des données et confidentialité des informations recueillies

L'organisme de formation et le client s'engagent à respecter les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données).

a) L'organisme s'interdit, sauf autorisation expresse des personnes physiques concernées, toute collecte et traitement de données à caractère personnel. L'organisme ne procède à l'utilisation de ces données personnelles que dans le strict cadre des prestations de services prévues par la présente convention. Il s'interdit toute forme de conservation ou d'archivage de toute donnée à caractère personnel recueillies, non justifiée par la nature des tâches et missions à accomplir dans le cadre de la présente convention. Le cas échéant, il les détruit dès la réalisation des tâches et missions ayant nécessité une forme de conservation ou d'archivage des dites données.

b) L'organisme peut être autorisé à procéder au traitement de données personnelles saisies ou importées par le client. Un avenant à la présente convention entre

l'organisme de formation et le client pour définir le cadre et les conditions d'exercice de ces missions confiées devra être préalablement signé.

En tout état de cause, l'organisme de formation est tenu de respecter des obligations spécifiques en matière de sécurité, de confidentialité, de destruction de données à caractère personnel et en matière d'accountability (c.-à-d. d'obligation de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données).

L'organisme de formation est tenu de considérer comme confidentiels, et relevant du secret professionnel, les informations, données et enregistrements de toute nature communiqués dans le cadre de ses missions. Il s'interdit toute forme de divulgation de ces informations, données et autres enregistrements susmentionnés à quiconque sous peine de s'exposer à l'application de l'article 226-13 du Code pénal.

## ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **LIGMA-EH** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris ou le Tribunal Administratif dans le cas d'établissement public, seront seuls compétents pour régler le litige.